En 2024, je composte + ! Des bioseaux gratuits pour les habitants

Après l’extension des consignes de tri à tous les emballages fin 2022, une nouvelle étape est franchie cette année avec le tri à la source et la valorisation des biodéchets. La loi impose

aux collectivités à partir de 2024 de proposer à tous leurs habitants des possibilités de tri de leurs déchets alimentaires souvent jetés dans les ordures ménagères. En partenariat avec le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Saint-Flour Communauté propose depuis plusieurs années des solutions qui sont renforcées.

Développement de nouvelles filières dans les déchetteries, mise en place de bennes à cartons et de bennes à déchets verts, extension et simplification du geste de tri… Saint-Flour Communauté, en lien avec le Sytec, propose de nombreuses solutions pour réduire les déchets à la source et leur enfouissement.

Et elles portent leurs fruits !
En 2023, grâce à ces mesures et aux efforts des habitants, le Sytec a enfoui **500 tonnes de déchets en moins** au Centre des Cramades. Cette baisse lui a permis d'absorber l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP – 52€/t en 2023, 59€/t en 2024) sans augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les ménages. Une bonne nouvelle donc pour notre environnement et notre portefeuille.

Ce travail se poursuit en 2024 avec une **nouvelle étape concernant les biodéchets**. Pour leur tri et leur valorisation, **plusieurs solutions sont déjà proposées aux habitants par la Communauté de communes et le Sytec :**

- Des bennes à déchets verts dans les déchetteries communautaires de Pierrefort et Saint-Flour et au sein de pôles de proximité
- L'achat, à prix aidé, de composteur (27€) et lombricomposteur (62€)
- L'installation de composteurs partagés en lien avec les communes et les bailleurs sociaux
- La mobilisation d'une équipe d'ambassadeurs du tri

Cette année, pour inciter les habitants à composter davantage, Saint-Flour Communauté propose à chaque ménage du territoire un bioseau gratuit à retirer auprès du Sytec sur présentation d'un justificatif de domicilie. Un guide pratique du compostage est également mis à disposition des habitants.

De nouveaux composteurs partagés peuvent aussi être installés par le Sytec pour les habitants résidant en immeuble sans jardin ou en habitat collectif sans jardin.

Pour acheter / retirer un composteur ou un bioseau :

Permanence tous les mercredis au Centre des Cramades à Saint-Flour de 10h à 15h

Réservations au : 06 25 45 40 56 / 07 77 37 86 88

(bioseau gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile)

Pour tout renseignement : Sytec, 04 71 60 72 64

2024
Tous acteurs !
JE RÉDUIS + MES DÉCHETS
TRIONS + SIMPLE
JE COMPOSTE +
SYTEC
TERRITOIRES DE L'EST CANTAL